Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_105-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 25 juin 2026

Délibération n° 26-105

Date de la convocation : le 19 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33
Ayant donné procuration : 7
Absents excusés : 7
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, , M. Lionel LEVHA, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Jean CORNUAULT donne pouvoir à M. Alain DESHAYES, M. Johnny VERCOUILLIE donne pouvoir à M. Alexis BOSSARD, M. Sylvain GREVEDON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Luc FAVIA donne pouvoir à M. Lionel CHISSON, M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Philippe LAVILLE donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, Mme Rachel MALNOURY donne pouvoir à Mme Natacha DESSON.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : CULTURE
Mise à jour des tarifs de la saison culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu l'avis de la commission Culture Education du 12 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_105-DE

Considérant la volonté de la Commune de créer et d'actualiser les tarifs de billetterie pour la saison culturelle du Théâtre Beaumarchais.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De modifier les tarifs de la manière suivante :

Article 1 : de fixer les tarifs de billetterie du Théâtre Beaumarchais, en créant notamment une nouvelle formule d'abonnement permettant de baisser de 4€ les tarifs plein et réduit des catégories A et B, et de 3€ les tarifs plein et réduit de la catégorie C :

Catégorie A	
Plein tarif	**27 €**
Tarif carte adhérent plein tarif A	**23 €**
Tarif réduit	**15 €**
Tarif carte adhérent tarif réduit A	**11 €**
Catégorie B	
Plein tarif	**19 €**
Tarif carte adhérent plein tarif B	**15 €**
Tarif réduit	**12 €**
Tarif carte adhérent tarif réduit B	**8 €**
Catégorie C	
Plein tarif	**12 €**
Tarif carte adhérent plein tarif C	**9 €**
Tarif réduit	**7 €**
Tarif carte adhérent tarif réduit C	**4 €**
Catégorie D	
Plein tarif	**5 €**
Tarif réduit, carte adhérent plein tarif D	**3 €**
Carte d'adhérent	
Résident d'Amboise et de la CCVA	**10 €**
Résident hors Amboise et CCVA	**12 €**

Mentions particulières :

Le tarif carte adhérent est appliqué, sur justificatif, aux personnes détenteurs de la carte adhérent.

Le tarif réduit est appliqué, sur justificatif, aux :
Jeunes de 3 à 25 ans, à un accompagnateur (pour un jeune de moins de 18 ans), demandeurs d'emploi, familles nombreuses (3 enfants ou plus), bénéficiaires des minimas solidaires (RSA, ASS, ASPA), groupes de 10 personnes et plus, bénéficiaires d'Allocation Adulte Handicapé et accompagnateurs PMR, CSE et amicales du personnel, syndicats intercommunaux, et toutes structures de gestion des œuvres sociales équivalentes.

L'échange des billets est possible jusqu'à la date du spectacle, sur présentation du billet qui ne sera pas utilisé et dans la limite des places disponibles sur les autres spectacles. L'échange d'un billet non utilisé, après la date du spectacle, n'est pas possible.

Le remboursement d'un billet ne peut s'effectuer qu'en cas d'annulation d'une représentation du fait de la mairie d'Amboise, sur présentation du billet et dans un délai défini.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_105-DE

Article 2 : Des invitations (billets permettant un accès gratuit) aux spectacles peuvent être délivrées selon les conditions suivantes :

- À destination de l'association Cultures du cœur (5 places maximum par spectacle),
- À destination des professionnels du spectacle et programmateurs,
- À destination des compagnies ou productions programmées dans la saison quand les contrats de cession mentionnent un quota d'invitations à délivrer,
- À destination d'adultes accompagnateurs de scolaires ou de groupes constitués sur des projets d'actions culturelles spécifiques,
- A destination des séniors et personnes en situations de handicap des structures médico-sociales dans le cadre de la médiation culturel,
- À destination des élèves et leurs accompagnateurs, pour les écoles maternelles et élémentaires d'Amboise, souhaitant participer aux séances jeune public spécifiquement programmées sur le temps scolaire,
- Dans le cadre d'événements organisés par la Ville, en demande de lots pour des opérations de promotion.
- 1 invitation « découverte » par abonnement « carte saison », sur les spectacles de catégorie B ou C, à destination d'une personne de son choix dans le but de lui faire découvrir la saison culturelle de la Ville (hors abonnés par définition).
- 1 invitation par spectacle pourra être délivrée à Monsieur l'adjoint au Maire, délégué à la culture et au patrimoine, à la politique du livre et de la lecture, à l'éducation populaire et à la démocratie permanente ainsi qu'à Madame la conseillère déléguée aux manifestations culturelles et à la démocratie permanente.

POUR : 33 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, M. Lionel LEVHA, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Philippe LAVILLE, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, Mme Rachel MALNOURY, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 10/07/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 15/07/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr